

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Mai 2024

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
07/05/2024

En exercice	Présents	Votants
14	12	13

L'an deux mil vingt-quatre, le seize du mois de mai à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : : Mesdames, BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline GUILLOU Sylvie, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin,

Absents excusés : M. TYTGAT Loïc

Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Cédric

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2024-28 - don de matériel réformé

Mme MOTTIER Catherine est désignée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Madame le maire expose que notre commune d'Azé est engagée dans des partenariats de coopération, qui peuvent être :

- Soit décentralisés avec une autre commune en France ou dans un autre pays. Ces coopérations ont pour objectif de renforcer les compétences communales pour permettre à cette commune de mettre en place des services urbains plus efficaces. Elles s'appuient à la fois sur de la formation d'agents municipaux et de l'aide à l'équipement.

- Soit avec des associations locales.

Dans ce cadre il a été remis, sous forme de don, à notre partenaire du matériel réformé.

Le matériel mis à disposition a fait l'objet au préalable d'une identification des besoins par les services municipaux. Bien que réformé par nos services suite à la visite de sécurité des jeux, ce matériel permettrait à l'association Appel d'Air de disposer d'un matériel dont elle a besoin pour exercer, sous sa seule responsabilité, son activité consistant en la conception et la mise en œuvre de projets culturels et artistiques accessibles à tous, orientés vers le développement rural et le respect de l'environnement. Cette association a accepté de prendre ce matériel en l'état, et de l'utiliser sous sa seule responsabilité.

Ce matériel a été acquis par notre commune en 1996. Il sera réformé et sorti de l'inventaire comptable à partir du mois de Février 2024.

Le transport de ce matériel sera assuré par l'association Appel d'Air.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

1- Le don de matériel réformé des services communaux à l'Association Appel d'Air comme suit:

- Nature du matériel : jeux extérieurs de type cabane, toboggan

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :

29 MAI 2024

Déposé en ligne le 4/6/24

- Quantité : 2

- Valeur d'acquisition :


* Pour mémoire la cabane a été donnée par l'association Familles Rurales à la commune

* toboggan : 3 475.87 Francs soit 810.50 Euros.

- Valeur vénale : 1 €

2- Madame le maire est autorisée à signer tous actes y afférents ainsi qu'à établir les écritures de sortie du patrimoine du matériel cédé.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

BOULAY-MEUSE

Le secrétaire de séance


MOTTIER Catherine